



INNOVATION & SÉCURITÉ

La transformation numérique offre aux banques
l'opportunité de proposer de nouveaux services à leurs clients.
Elle pose aussi des défis constants
en matière de sécurité et de protection des données.

01 L'INNOVATION
AU SERVICE DES CLIENTS

02 SÉCURITÉ ET SOUVERAINETÉ
DES PAIEMENTS

03 MOBILISATION POUR
LA CYBERSÉCURITÉ

01 L'INNOVATION AU SERVICE DES CLIENTS

Afin de répondre aux attentes de leurs clients, les banques innovent et se transforment en profondeur, tout en assurant la confidentialité et la sécurité des données et des fonds de leurs clients.

Plus de proximité grâce au numérique

Les banques innovent en permanence pour développer de nouveaux services et répondre à l'évolution des comportements et des attentes de leurs clients en termes de proximité, simplicité, instantanéité et mobilité. Ce processus continu s'appuie sur l'innovation interne aux banques, les partenariats et les acquisitions de startups. Ces offres facilitent les transactions, diversifient les interactions et les accès à des services au-delà des frontières du monde bancaire. Avec le numérique, la relation du client avec sa banque n'a jamais été si proche !

Plus facile et plus rapide, **le paiement sans contact atteint les 3,3 milliards de transactions** en 2019, soit une hausse de 56% par rapport à 2018 (source : GIE CB).

Le virement instantané poursuit son déploiement grâce aux investissements des banques pour se doter d'une architecture adaptée capable de traiter les transactions en temps réel tout en assurant leur sécurisation financière. En 2019, les utilisateurs de l'offre « Paylib entre amis » bénéficient des avantages du virement instantané.

Des services enrichis par les technologies

Les banques utilisent pleinement les technologies innovantes telles que l'intelligence artificielle (IA) ou la « blockchain », pour enrichir leur gamme de produits et services et renouveler l'expérience qu'elles offrent à leurs clients.

La FBF participe aux travaux de place sur ces sujets :

- contribution au Livre blanc du pôle Finance Innovation « **Intelligence artificielle, blockchain et technologies quantiques au service de la finance de demain** » présenté à la FBF le 15 avril 2019 ;
- réponse à l'ACPR sur son document de réflexion « **Intelligence artificielle : enjeux pour le secteur financier** ».

Les travaux législatifs accompagnent ces évolutions. Avec la loi PACTE de mai 2019, la France est l'un des premiers pays européens à se doter d'un cadre réglementaire sur la « blockchain » et d'un statut de **prestataire de services sur actifs numériques**.

Au niveau européen, la Commission initie une réflexion européenne avec sa communication sur l'IA et ses lignes directrices en matière d'éthique d'avril 2019.

Inventer une nouvelle expérience bancaire, protéger les clients, investir pour repousser les frontières du monde bancaire. C'est ce qu'illustre le document de la FBF d'octobre 2019 « **Vers une nouvelle relation avec les banques : l'innovation en toute sécurité** ».



02 SÉCURITÉ ET SOUVERAINETÉ DES PAIEMENTS

En qualité de tiers de confiance, les banques sont les meilleurs garants de la sécurité des données et des fonds des clients. Maintenir l'indépendance de l'Europe dans ce domaine est stratégique.

DSP2, priorité à la sécurité

Le 14 septembre 2019 marque le début de **la mise en œuvre de l'authentification forte du client** pour les opérations de paiements électroniques et l'accès aux comptes, en application de la directive sur les services de paiement « DSP2 ». En tant qu'experts de la sécurité des fonds et des données de leurs clients, les banques se sont préparées à cette échéance pour que cette mise en œuvre se passe dans les meilleures conditions pour leurs clients et les e-commerçants :

- **accès aux comptes de paiements en ligne** : l'authentification forte du client est déployée de manière simple et progressive, avec un calendrier propre à chaque banque ;
- **paiement des achats en ligne** : le mécanisme actuel pour authentifier le client est remplacé progressivement par de nouvelles solutions d'authentification forte que les banques proposent à leurs clients, selon un planning de Place élaboré par tous les acteurs de l'écosystème en lien avec les autorités nationales.

Paiements et données, un enjeu stratégique européen

L'Union européenne (UE) bénéficie depuis 2018 d'un ensemble de règles de protection des données uniforme et adapté à l'ère du numérique (règlement RGPD). Ce cadre exigeant est une spécificité de l'UE qui doit être préservée. Dans un contexte où des acteurs numériques extra-européens s'intéressent aux activités de paiement, c'est un enjeu de souveraineté pour l'UE.

C'est pourquoi la FBF a inscrit **la promotion de la souveraineté européenne, notamment dans l'industrie des paiements**, dans ses priorités européennes 2019-2024 : afin d'assurer un financement efficace de son économie, l'Europe doit favoriser une industrie des paiements forte, associée au développement du rôle international de la monnaie européenne.

À cet égard, la Banque centrale européenne (BCE) a appelé de ses vœux l'achèvement de l'Europe des paiements en vue d'en assurer l'indépendance. Dans ce contexte, une vingtaine de banques européennes travaillent à un **projet de solution de paiement innovante, sécurisée et indépendante à portée pan-européenne**. Celle-ci ne pourra aboutir qu'avec un engagement fort des autorités européennes sur un modèle économique équilibré et viable.

NOUVELLE STRATÉGIE NATIONALE POUR L'AVENIR DES PAIEMENTS

En février 2019, le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) présente la nouvelle **stratégie nationale des moyens de paiement 2019-2024**.

La profession bancaire soutient les trois grands axes : poursuivre les actions de digitalisation des paiements, accélérer le déploiement des innovations, et concourir à l'ambition européenne d'un approfondissement du marché unique des paiements. Les premiers travaux sont lancés en novembre.

03 MOBILISATION POUR LA CYBERSÉCURITÉ

En tant qu'industrie stratégique, les banques investissent massivement dans la cybersécurité qui constitue un enjeu de sécurité nationale et européenne. Elles sensibilisent activement leurs clients sur ce sujet.

Participation au Cybermoi/s

Pour la seconde année consécutive, la FBF, en partenariat avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), participe au « Cybermoi/s », une opération nationale de sensibilisation à la sécurité du numérique. Cette déclinaison française du « Mois européen de la cybersécurité » vise à faire prendre conscience des risques et à faire adopter les bons réflexes pour sécuriser ses usages, son alter égo « cyber » connecté.



Dans ce cadre, la FBF met à disposition de tous les clients une collection de guides « sécurité » actualisés : « Cybersécurité en entreprise, 8 réflexes clés », « Cybersécurité au quotidien, 9 réflexes clés », etc.

Le 15 octobre 2019, la FBF et l'ANSSI co-organisent l'événement « **Risques cyber : où placer le curseur entre innovation et sécurité ?** » réunissant des acteurs de l'écosystème cyber. Il s'agit de dresser un état des lieux des menaces, échanger sur les solutions individuelles ou collectives et imaginer de nouvelles formes de collaboration. Plusieurs personnalités publiques et politiques interviennent.

Sensibilisation des chefs d'entreprises

La sensibilisation des entreprises aux enjeux de sécurité est un axe de mobilisation de la FBF, en particulier de ses Comités territoriaux qui mènent de nombreuses actions en région avec le concours de la Police Judiciaire et en partenariat avec les MEDEF, CPME et CCI. En 2019, près de 600 chefs d'entreprises sont sensibilisés aux questions de fraude aux paiements et de cybercriminalité à l'occasion de réunions ou manifestations organisées par les Comités des banques.

Pour prévenir les escroqueries au changement de coordonnées bancaires, **un module de e-learning est lancé en janvier 2019 à destination des chefs d'entreprise**. Élaboré en partenariat par la FBF, le Club des Directeurs de Sécurité et de sûreté des Entreprises (CDSE) et la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ), il vise à aider les entreprises à anticiper les signaux de ces escroqueries et à adopter les bons réflexes en cas d'attaque.

Un test de crise de grande ampleur

Dans le cadre de la présidence française du G7, un exercice de simulation de crise « cyber » affectant le système financier est réalisé en juin 2019. Il constitue le socle du test triennal du Groupe de Place Robustesse de la Banque de France, qui se déroule sur deux jours selon un scénario impactant tous les processus systémiques de la Place française : paiements de gros montants, liquidité du système financier, moyens de paiements scripturaux, émission et circulation fiduciaire, et services rendus à l'État (adjudication).